

Image not found or type unknown



Quelle est ma part dans la succession de mon père

Par **lagarde**, le **06/03/2009** à **20:40**

bonjour, j'ai une amie qui est fille unique, son père est décédé en 1977, les parents se sont mariés sans contrat, sa mère a choisi l'usufruit sur la totalité, puisqu'il y a eu donation au dernier vivant - sa mère à 96 ans l'actif net de la succession est de 116.911 euros (liquidités en totalité) pouvez-vous me faire connaître sa part ? et peut-elle demander sa part sans attendre le décès de sa mère, qui a d'autres revenus lui appartenant en propre et notamment la résidence principale, elle est au chômage et en a besoin, car elle voudrait monter sa propre petite société merci, pour elle salutations